

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA DROME

**EXRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'ALLEX**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	14

Date de la convocation
29 octobre 2019

Date d'affichage
12 novembre 2019

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
16	0	0

Séance du 4 novembre 2019

Le lundi 4 novembre 2019 à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'Allex, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Christian SIRON, Rodrigue ROUBY, Louis QUAIRE, Bernard VINCENT, Denis CORNILLON, Marie-Cécile SEGUIN, Christel DUBOIS, Chantal ANDRIES, Fanny MOREL, Maryvonne CORNU-CHARRIER, Monique SEGUIN-MANCHON, Christophe BURLING.

Etaient excusé(e)s : Jocelyne CASTON (procuration donnée à Gérard CROZIER), Catherine BESSON, Sylvie VACHON (procuration donnée à Denis CORNILLON).

Etaient absents : Didier CHALAS, Marlène DE FROIDCOURT.

Secrétaire de séance : Bernard VINCENT.

AMENAGEMENT TRAVERSE DU VILLAGE :
Lots 1 et 3 - Modifications du marché de travaux

Le Maire rappelle la délibération en date du 4 mars 2019 approuvant les caractéristiques du marché de travaux (Lots 1, 2, 3, 4) et autorisant sa signature pour un montant global initial de 1 725 368,93 € HT. Il rappelle la modification apportée au lot 2 (+ 6 270,00 € HT) approuvée par délibération le 2 septembre 2019, s'agissant du remplacement des têtes de lampadaires existants par des têtes LED.

Il souhaite soumettre à l'assemblée délibérante d'autres modifications considérant les contraintes de chantier et les avantages techniques qu'apportent certains matériaux en terme de facilité de pose et de pérennité des aménagements.

Ainsi, une première modification est apportée sur les plateaux traversants réalisés en enrobé, et non en béton désactivé comme prévu à l'origine. Cette modification engendre une moins-value importante. En guise de moins-value encore, le projet de muret béton prévu Place Barnaire, est supprimé.

Une modification de type plus-value est en revanche apportée à l'aménagement du point-propre derrière le Square Barnaire, pour l'éloigner de l'habitation de Mme et M. BOFFARD et ne pas créer de nuisances ni de préjudices. La forme du talus en limites de propriété est reprise, le nombre de conteneurs est augmenté à la demande de la CCVD.

Il convient en outre d'accepter la prise en charge du traitement des déchets amiantés (morceaux de tôles fibrociment) découverts et analysés, à l'arrière du Square Barnaire. Un plan de retrait, coûteux, doit obligatoirement être mis en place par une entreprise certifiée.

Face au mur d'enceinte de la maison Saint-Joseph, côté champ, les bordures 20x30 sont supprimées au profit d'un terrassement renforcé pour une meilleure stabilité de la chaussée et des accotements. Une résine est ajoutée pour délimiter la voie de circulation. De ce fait, le profil de voie ayant été modifiée, des caniveaux de type CS1 sont mis en place côté mur des Pères, pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales.

A cela s'ajoute, la prise en charge de l'alternat manuel mis en place pour renforcer la sécurité des équipes de travail. Certains automobilistes et conducteurs d'engins de plus de 3,5 t ne respectaient pas les limitations et interdictions de circuler, et le chantier a dû être interrompu par le coordonnateur de sécurité.

Ces modifications impactent le cahier des charges des lots 1 et 3. Les plus-values et moins-values calculées pour chaque lot font apparaître une augmentation globale du marché de : + **16 053,83 € HT**.

(---/...)

AMENAGEMENT TRAVERSE DU VILLAGE :

Suite

Lots 1 et 3 - Modifications du marché de travaux

Le Maire indique que la signature du marché initial autorisée le 4 mars 2019 n'a pas été soumise à l'avis préalable de la Commission d'Appel d'Offres, compte tenu du seuil de procédure et de la procédure adaptée mise en œuvre. Les modifications de marché n'ont de ce fait pas à être soumises à la CAO. Le Maire n'ayant pas délégation pour les marchés et accords-cadres d'un montant supérieure à 180 000 € HT, ni pour les avenants qui s'y rapportent, c'est au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer les modifications de marché de travaux suivantes :

Lot 1 : Terrassement, bordures, chaussée, eaux pluviales, signalisation Groupement COLAS / OBOUSSIER TP

Tranche ferme	Modification Avenants n° 1, 2	Augment.	Nouveau montant du marché Tranche ferme
480 176,30 € HT	- 15 748,64 € HT + 56 098,57 € HT + 40 349,93 € HT	+ 8,40 %	520 526,23 € HT

Tranches ferme et optionnelles	Modification Avenants n°1, 2	Augment.	Nouveau montant du marché Tranche ferme et optionnelles
929 890,48 € HT	- 15 748,64 € HT + 56 098,57 € HT + 40 349,93 € HT	+ 4,34 %	970 240,41 € HT

Lot 3 : Revêtements qualitatifs, mobilier, maçonnerie Entreprise SOLS VALLEE DU RHONE

Tranche ferme	Modification Avenants n°1, 2	Augment.	Nouveau montant du marché Tranche ferme
232 555,00 € HT	+ 11 512,80 € HT - 35 808,90 € HT - 24 296,10 € HT	- 10,45 %	208 258,90 € HT

Tranches ferme et optionnelles	Modification Avenants n°1, 2	Augment.	Nouveau montant du marché Tranche ferme et optionnelles
464 154,00 € HT	+ 11 512,80 € HT - 35 808,90 € HT - 24 296,10 € HT	- 5,23 %	439 857,90 € HT

INDIQUE que le marché global de travaux d'aménagement de la Traverse du village, tous lots confondus, est porté à 1 747 692,76 € HT.

INSCRIT la dépense supplémentaire à l'article 2151 du budget principal.

Le Conseil approuve à l'unanimité.


 Le Maire d'Allex,
 Gérard CROZIER